



## Faux et usage de faux

-----  
Par pipolagneau

Bonjour,

Je suis associé dans une SNC. La gérante a arrêté de payer le loyer pendant un an, sans me mettre au courant malgré mon questionnement, a engagé un avocat en notre nom et a signé à ma place sans que je sois au courant également, dans le but de se défendre au tribunal face au cabinet de huissiers que le créancier (le bailleur de notre commerce) avait engagé pour recouvrer ses dettes.

Ne s'étant pas non plus présentée au tribunal car elle avait fui la région, le jugement a été en notre défaveur.

Je voulais savoir si il était possible de contester un jugement ou de l'annuler par vice de procédure dans cette situation.

Merci beaucoup de votre aide